RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ALLIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°109/2026

Séance du 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Aurélie MURE,
Etaient absents :
Etaient excusés : Maguy SOIGNEUX (pouvoir à Alban DESGRAIS)

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la gravité des incendies qui ont frappé la Gironde et les Landes.

Il propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 200,00 euros versé au fond de soutien créé par l'Association des Maires de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le versement de cette subvention

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Absents excusés : 1
Absents :0

Nombre de suffrages
Exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
28/08/2026

Date d'affichage
10/09/2026

OBJET

Versement d'une subvention de soutien aux communes sinistrées par les incendies de Gironde et des Landes

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,



Acte rendu exécutoire le……..
- Après mise en ligne sur le site de la commune le……..
- Apres transmission au contrôle de légalité le……